

2022_69_10_17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté d'alignement

Le Maire de GIGNAC,

Vu la demande de Mme Florence CORGNET agissant en tant que Géomètre Expert pour le compte de Mme WEGNER demeurant au lieu-dit "Vielfour" sollicitant l'alignement de la parcelle cadastrée D n°123 dont elle est propriétaire au lieu-dit "Montagnac";

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière;

Vu le règlement général de voirie relatif à la conservation, alignement et surveillance des voies communales;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Gignac;

Vu le plan des lieux dressé par Mme Florence CORGNET, Géomètre-Expert;

ARRÊTE:

Article 1^{er} : L'Alignement de la voie communale n°102 est déterminée par les points "a" et "b", conformément au trait rouge du plan annexé, plan d'alignement dressé le 26/09/2022 par Florence CORGNET, Géomètre-Expert à BRIVE;

Article 2 : **Permis de construire**, le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire d'obtenir les permis ou autorisations nécessaires pour exécuter les travaux en limite du domaine public

Article 3 : **Ampliation du présent arrêté sera adressée à:**

Mme Florence CORGNET, Géomètre-Expert, 27 rue du Docteur Bardon, 19100 BRIVE.

Fait à Gignac le 17 octobre 2022

Le Maire.

Mme OURCIVAL Solange



Commune de GIGNAC (46)

"Montagnac"

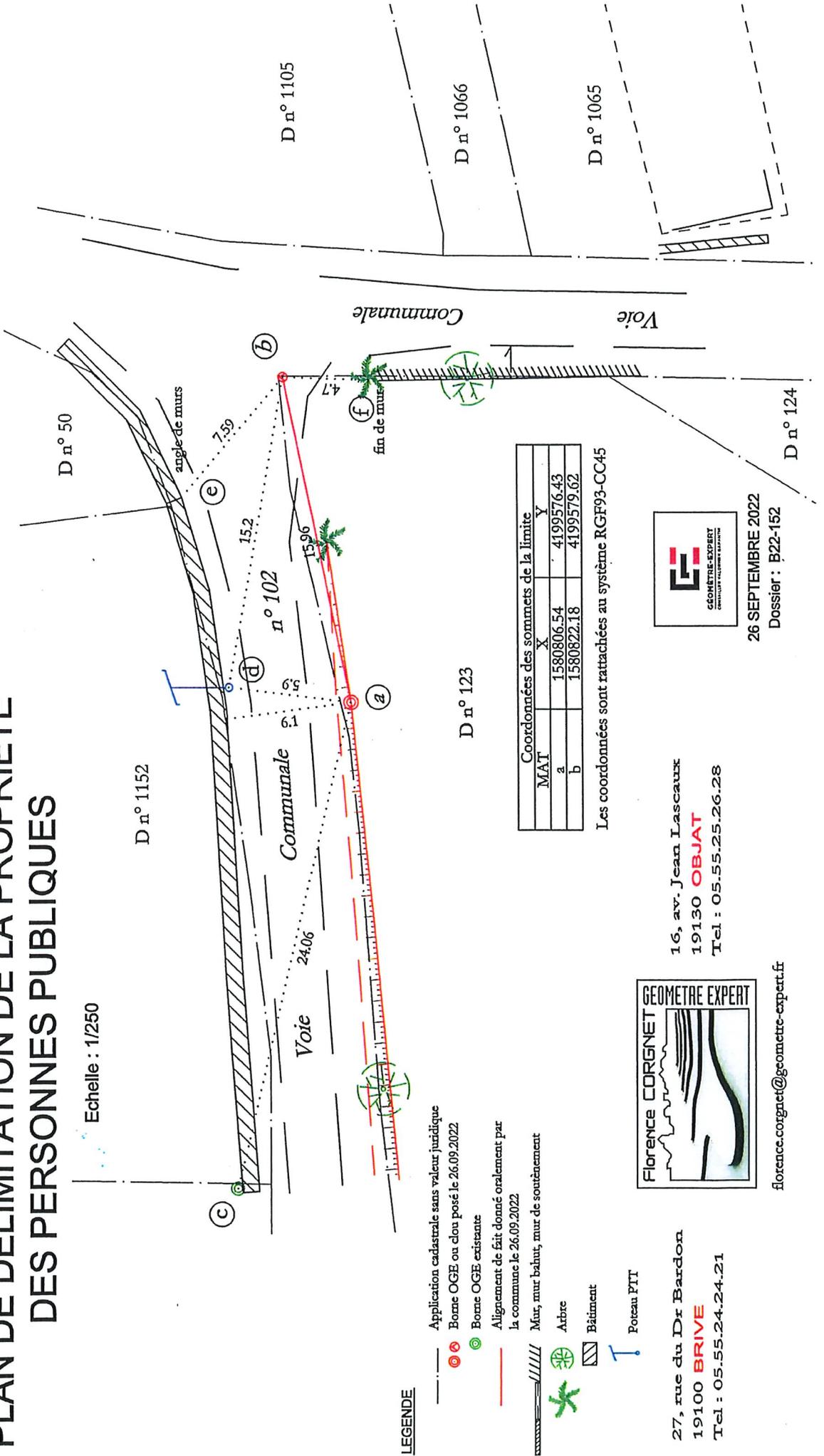
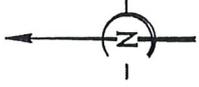
Voie Communale n° 102 du Mas
Alignement au droit de la parcelle D n° 123

Propriété WEGNER Virginie

PLAN DE DELIMITATION DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

Echelle : 1/250

Ce plan de délimitation est
indissociable du procès verbal
concourant à la délimitation
des personnes publiques
et de l'arrêté d'alignement



LEGENDE

- Application cadastrale sans valeur juridique
- ⊙ Borne OGE ou clou posé le 26.09.2022
- ⊙ Borne OGE existante
- Alignement de fait donné oralement par la commune le 26.09.2022
- ▤ Mur, mur bahut, mur de soutènement
- 🌳 Arbre
- ▧ Bâtiment
- ⤴ Potreau PTT

Coordonnées des sommets de la limite		
MAT	X	Y
a	1580806.54	4199576.43
b	1580822.18	4199579.62

Les coordonnées sont rattachées au système RGF93-CC45



27, rue du Dr Bardon
19100 BRIVE
Tel : 05.55.24.24.21

16, av. Jean Lascaux
19130 OBJAT
Tel : 05.55.25.26.28



26 SEPTEMBRE 2022
Dossier : B22-152

florence.corgnet@geometre-expert.fr